



## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 13 AVRIL 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le lundi treize avril**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TERRADE, Maire, d'après convocation faite le 9 avril 2026.

**Étaient présents** : MM. Jean-Louis TERRADE, Gaëlle THOUVENIN, Eric VAN DEN STEENDAM, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Stéphanie COLOSIO, Didier MAURISSAU, Emilie BEGUE, Isabelle BACHELIER, Philippe ANDRE, Alexandra LUSSAN-WALLEN, Carl VIARD, Barbara DE MONTBRON, Valentin QUEUILLE, Mélanie MESMIN, Michèle ROY, Pierre BIRONNEAU, Sabine PROST, Christophe MESLET, Sandrine DELAVALUX.

**Absents excusés ayant donné procuration** : M. Stéphane DRAHONNET à Mme Stéphanie COLOSIO, M. Michael VIRGINIUS à M. Didier MAURISSAU, M. Pierrick DORE à Mme Sabine PROST.

Madame Emilie BEGUE a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h00**.

Quorum : 12	Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>23</b>
	Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>20</b>
	Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>3</b>
	Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>23</b>

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour adopté **A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **I – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Vu** l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles,

**Vu** l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** à douze le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, outre le Maire président :

- six membres élus en son sein par le Conseil municipal,
- six membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au Conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

#### **II – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles,

**Vu** l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles,

**Vu** l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'approbation à l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au scrutin secret,

**Les représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sont désignés comme suit :**

Madame Stéphanie COLOSIO	Madame Isabelle BACHELIER
Madame Michèle ROY	Madame Barbara DE MONTBRON
Madame Sandrine DELAVALUX	Monsieur Stéphane DRAHONNET

#### **III – CHARTE DE BON USAGE DES MOYENS DE COMMUNICATION NUMERIQUES**

**Vu** la Charte de bon usage des moyens de communication numériques,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **ADOPTE** la Charte de bon usage des moyens de communication numériques, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **S'ENGAGE**, en la signant, à en respecter les termes.

## COMMANDE PUBLIQUE

### IV – MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU PÔLE ÉCOLE-ENFANCE-JEUNESSE – ATTRIBUTION DES LOTS 12 ET 21

**Vu** les délibérations successives DCM n°23-2022 du 9 mai 2022, DCM n°04-2023, DCM n°32-2024 du 17 juillet 2024 et DCM n°05-2026 du 2 mars 2026 entérinant la construction d'un Pôle Ecole-Enfance-Jeunesse pour accueillir à terme les services publics correspondant aux activités scolaires, périscolaires et extrascolaires,

**Vu** les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

**Vu** le rapport d'analyse des offres en date du 16 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **ATTRIBUE** le marché à procédure adaptée concernant les travaux de construction du Pôle Ecole-Enfance-Jeunesse pour les lots 12 et 21 aux sociétés dont les offres ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

Lots	Désignation	Nombre d'offres reçues	Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
12	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	5	BRODU	262 637,29 €	315 164,75 €
21	MESURE D'ÉTANCHEITÉ À L'AIR	1	SOCOTEC	5 570 €	6 684 €

- **AUTORISE** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous les actes afférents et avenants.

La séance est levée à **20 heures 30**.

A La Jarne, le 13 avril 2026.

La secrétaire de séance,



Emilie BEGUE

Le Maire,



Jean-Louis TERRADE

Les délibérations du Conseil municipal du 13 avril 2026 sont disponibles pour une consultation à la mairie.